

DÉCRET D/2020/.....124...../PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN HAUT CADRE
AU SECRETARIAT GENERAL DES AFFAIRES RELIGIEUSES

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le Décret D/2018/067/PRG/SGG du 21 mai 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018 /072/PRG/SGG du 25 mai 2018, portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018/073/PRG/SGG du 25 mai 2018, portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié à ce jour ;

DÉCRETE

Article 1^{er} : Monsieur EL Hadj Aly Jamal BANGOURA est confirmé dans ses fonctions de Secrétaire Général des Affaires Religieuses.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 19 JUIN 2020


Professeur ALPHA CONDÉ